

Certificat

Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité

PREISSAC

Je, Gérard Pétrin,
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

☒ au règlement

☐ à la résolution

271-2019

Numéro

ayant pour titre : Règlement décrétant une dépense de 700 000,00 \$ et un emprunt de 700 000,00 \$ pour les

travaux de construction restant à effectuer sur la longueur de 1 390 mètres du chemin des Riverains.

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de :

754

Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un
scrutin référendaire soit tenu est de :

86

Nombre

C) le nombre de demandes faites est de :

0

Nombre

Par conséquent, je déclare que :

☒ le règlement

☐ la résolution

271-2019

Numéro

☒ est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

☐ un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à bureau municipal situé au 6, rue des Rapides, Preissac ce 6 février 2020 à 19,05
Endroit Date Heure

Signature

Gérard Pétrin

Greffier ou secrétaire-trésorier

20 - 02 - 20

année mois jour